

Contribution de Benoit Véron, 86290 Thollet, 24 octobre 2019

Monsieur, Madame le commissaire enquêteur

Quand on lit avec une certaine attention les documents volumineux préparatifs du SCOT sud Vienne, et que l'on s'arrête sur les objectifs et les enjeux (on eût écrit outre-atlantique pour le mot enjeux : facteurs critiques de succès) on note des points-clé soulignés en rouge ou encadrés en rouge par mes soins pour les objectifs les plus généraux et les plus généreux ci-dessous dans votre texte relatif aux objectifs du Scot, texte accompagné de la liste des enjeux, dont les principaux sont eux aussi soulignés. Je traiterai de certains d'entre eux dans ma contribution.

Les objectifs du SCOT

Le SCOT a pour objectif de développer les facteurs d'attractivité du Sud Vienne et de permettre un développement cohérent et harmonieux du territoire en matière de logement, de services aux habitants, de transport, d'environnement et d'économie. Plus précisément, il a pour objectifs :

- Maîtriser l'étalement urbain, consommateur d'espace et générateur de déplacements.
- Permettre un développement urbain maîtrisé autour d'exigences qualitatives, notamment en tenant compte de la morphologie traditionnelle des villes et villages.
- Favoriser le dynamisme et l'attractivité du territoire.
- Garantir un développement solidaire et équilibré.
- Assurer une meilleure accessibilité de tous aux commerces et services.
- Valoriser les infrastructures existantes et projetées pour un développement économique cohérent.
- Conserver les diversités paysagères et naturelles qui contribuent fortement à l'identité locale et à l'attrait touristique.
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti.
- Préserver et valoriser les écosystèmes remarquables.
- Maintenir les activités agricoles et forestières, tout en assurant l'équilibre entre ces espaces, afin de maintenir l'attractivité territoriale.
- Développer un projet cohérent et partagé, respectueux de l'identité rurale du territoire.

SUR LE PLAN DES ENJEUX, IL S'AGIT PRINCIPALEMENT :

- De préserver la diversité et la qualité des paysages du Sud-Vienne notamment ses vallées (Vienne, Gartempe, Charente...) ainsi que la biodiversité.
- D'être économe en consommation d'espace à urbaniser (renforcement des polarités, politiques à mener pour lutter contre la vacance de logements, densification des constructions).
- De contribuer à la lutte contre la précarité énergétique.
- De développer les axes de communication routiers (RN147 et « transversales » RN147/RN10, pour désenclaver notamment le montmorillonnais).
- De développer les transports collectifs ferroviaires.
- De développer l'accès au numérique très haut débit pour les entreprises et les particuliers.
- De résorber les zones blanches de téléphonie mobile.
- D'enrayer un contexte de déprise démographique dans la partie Sud du territoire avec une fragilisation des 2 pôles principaux que sont Montmorillon et Civray.
- De développer les implantations industrielles et commerciales afin d'enrayer le processus de « communes-dortoirs » de la frange NO, de limiter les migrations pendulaires, de renforcer le commerce local, de maintenir sur place la population active.
- De susciter le développement d'une industrie agro-alimentaire.

Et si l'on met en parallèle, avec ces objectifs, les chiffres clés du sud-vienne que vous présentez aussi dans vos documents, chiffres reproduits ci-dessous

69 497 habitants

(NSEE-population totale légale en vigueur au 1er janvier 2016)

2 885 km²

Plus du 1/3 de la superficie du département

24 habitants / km²

41 436 logements

dont 75% de résidences principales

30 505 ménages

21 110 actifs

95 communes

2 communautés de communes au 1er janvier 2017

- Communauté de Communes Vienne et Gartempe (55 communes, 41 002 habitants)
- Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (40 communes, 28 495 habitants)

On note alors en premier lieu une densité de population bien inférieure à la moyenne du territoire métropolitain et trois fois plus faible que la densité moyenne de la région Nouvelle Aquitaine (71 hab/ km²).

Dès lors, et cela dit, un des objectifs du Scot Sud-Vienne

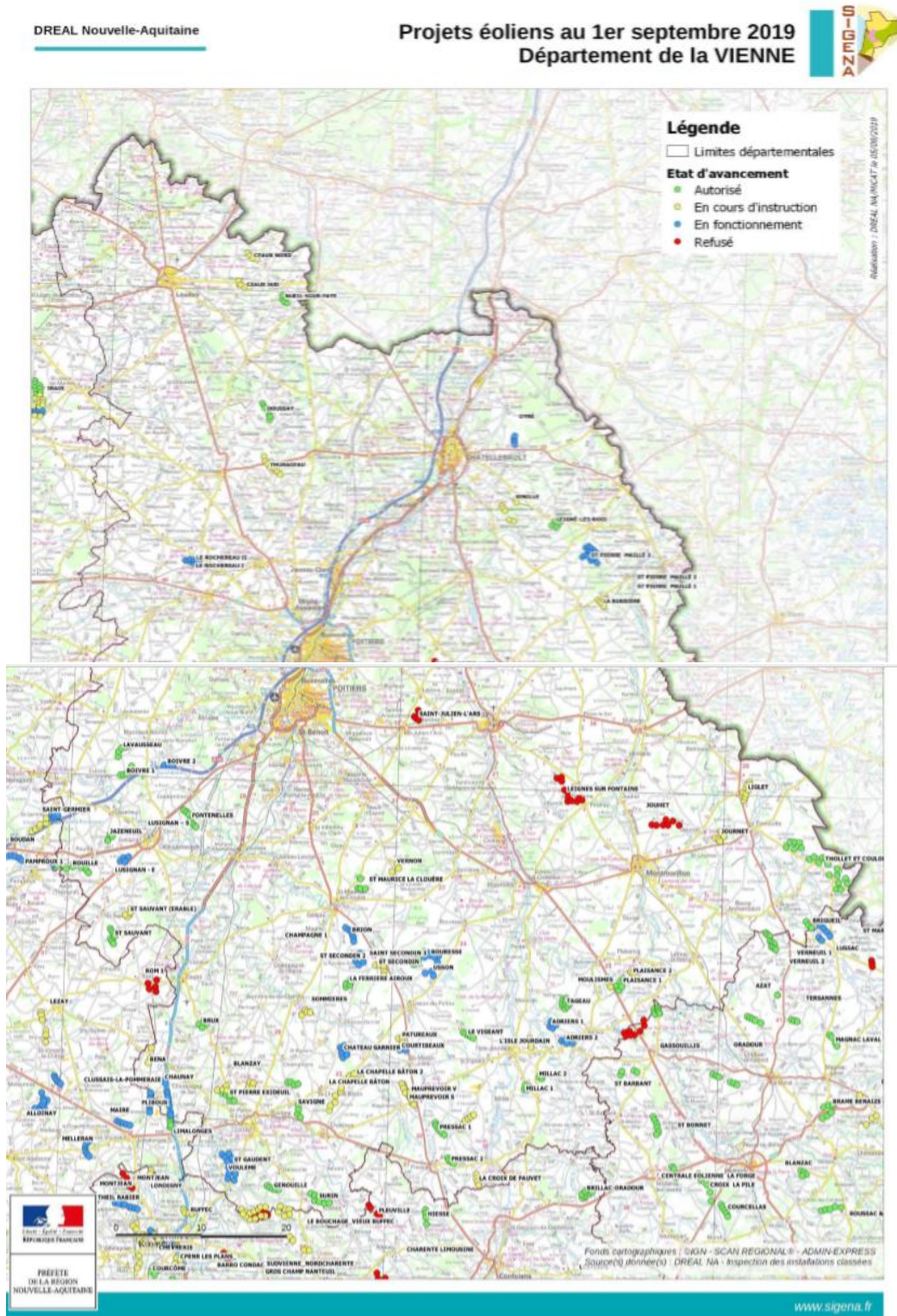
« Garantir un développement solidaire et équilibré », c'est garantir pratiquement :

La liberté d'aller et venir, pour tous, éloignés des grands centres,

- en permettant aux ruraux les plus fragiles dans leurs revenus ou niveaux de vie d'obtenir des aides pour la conversion de leur véhicule d'usage courant en véhicule soit hybride soit électrique avec comme cela est autorisé ailleurs en Europe, mais pas en France, effet du centralisme parisien probablement, la conversion d'un véhicule ancien en véhicule électrique et non pas seulement pour l'achat d'un véhicule neuf. Des ateliers de conversion locaux pourraient ainsi voir le jour comme aux USA ou au Canada. Ainsi une partie du poids actuel des taxes sur les carburants serait épargné aux plus vulnérables pour leurs déplacements quotidiens nécessaires
- en évitant aux ruraux les plus fragiles dans leurs revenus ou niveaux de vie de voir leur facture d'électricité exploser : avec le niveau de taxes actuel, 40% du total, la facture d'électricité peut, par son montant, constituer une atteinte à leur dignité (impossible de se chauffer convenablement au cœur de l'hiver, par exemple).... Poursuivre la politique de Sergies / Soregies sur l'implantation et l'exploitation des éoliennes (voire celle des autres promoteurs éoliens), c'est renforcer le coût de la CSPE pour les utilisateurs du service public de l'électricité (électricité laquelle est, en France, la plus décarbonée d'Europe grâce au nucléaire). Cette politique de favorisation de l'énergie renouvelable sous la forme de l'éolien dans notre sud-vienne **est donc contraire à cet objectif de garantie d'un développement solidaire et équilibré annoncé dans le document du Scot sud Vienne.** L'argent public régional serait mieux placé en développant l'assistance technique et financière par procédure régionale simplifiée (qui existe certes mais si complexe que l'effet dissuasif de guichet très

lourd ,en diminue l'efficacité)à l'isolation et au chauffage bois / solaire/ géothermique des particuliers ou petits collectifs .

Cette politique de favorisation de l'éolien dans notre région, si visible sur cet extrait de la carte DREAL des parcs éoliens de la Vienne , (voir infra) met hors d'atteinte le 2^e objectif du Scot sud Vienne encadré par mes soins en lère page de cette contribution : **« conserver les diversités paysagères et naturelles qui contribuent si fortement à l'identité locale et à l'attrait touristique »**



Si on ajoute à cette carte de la DREAL , la liste des parcs éoliens autorisés et /ou refusés dans la Vienne et principalement le sud Vienne en 2018-2019(voir liste ci-dessous dressée par un membre d'une association de défense de nos paysages), **on perçoit immédiatement que la conservation des paysages n'est pas un objectif mais un vœu pieu ignoré de l'administration d'Etat chargée de la Transition énergétique et ses représentants locaux , bafoué par de nombreux élus du Sud Vienne (on y reviendra plus loin) et peu protégé par quelques fonctionnaires aux moyens réglementaires dérisoires pour faire cesser cette « mode inutile , coûteuse et saccageuse de nos paysages qu'est l'éolien industriel intermittent** (dans notre région 16% des 8760 heures que compte une année de 365 jours sont productibles pour ces machines non disponibles généralement les jours de très grand froid ou de sécheresse pas de vent ces jours-là nombreux exemples des graphiques RTE à disposition sur le site du transporteur d'électricité) ; nous avons Civaux , disponible 96% du temps , énergie totalement décarbonée, excellence industrielle française et cela doit être suffisant avec 19 milliard de kwh annuels produits comme effort de notre sud Vienne en matière de concours à la transition énergétique décarbonée

AUTORISATIONS ET REFUS PARCS EOLIENS DEPARTEMENT DE LA VIENNE DU 01/01/2018 au 24/10/2019

Parcs autorisés par le préfet :

- MILLAC (la croix de Chalais) : 19/02/2018 , 4 éoliennes
- LE VIGEANT : 06/04/2018, 5 éoliennes
- GENOUILLE : 25/04/2018, 5 éoliennes
- SURIN et CHATAIN : 15/05/2018, 8 éoliennes
- BRIGUEIL-LE-CHANTRE : 06/06/2018, 5 éoliennes
- ROUILLE : 15/06/2018, 6 éoliennes
- LAVAUSSEAU-BENASSY : 30/06/2018, 5 éoliennes
- SAVIGNE : 28/08/2018, 8 éoliennes
- LAVAUSSEAU et JAZENEUIL : 30/11/2018, 5 éoliennes
- PRESSAC (les Grandes Brandes) : 26/12/2018, 4 éoliennes
- DOUSSAY : 08/01/2019, 6 éoliennes
- JAZENEUIL : 27/03/2019, 3 éoliennes
- PRESSAC (La Bénitière) : 02/04/2019, 5 éoliennes
- MILLAC (La Croix de Mérotte) : 10/04/2019, 4 éoliennes
- ST-SECONDIN (Valorem) : 14/05/2019, 4 éoliennes
- ST-MAURICE-la-CLOUERE : 11/06/2019, 4 éoliennes
- CHAMPAGNE-ST-HILAIRE : 11/07/2019, 3 éoliennes
- MAUPREVOIR : 07/10/2019, 5 éoliennes
- BLANZAY : 16/10/2019, 9 éoliennes
- ST-SECONDIN (VOLKSWIND) : 16/10/2019, 5 éoliennes
- VERNON : 22/10/2019, 4 éoliennes

Parcs autorisés par le Tribunal Administratif :

- THOLLET-COULONGES : 25/04/2018, 19 éoliennes !!
- PLAISANCE : 15/11/2018, 5 éoliennes

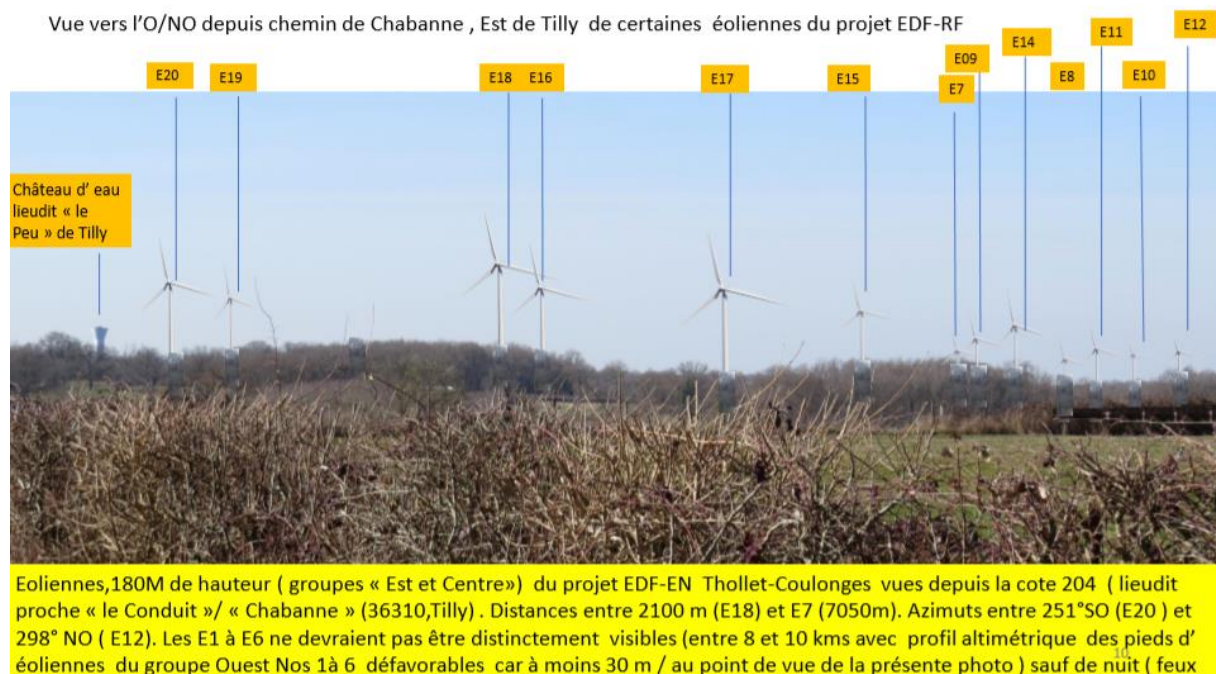
Parcs refusés par le Préfet : (la liste est courte)

- ADRIERS : 14/06/2019, 10 éoliennes (recours du promoteur)
- LIGLET : 02/09/2019, 10 éoliennes (recours probable)

Pour revenir à l'indifférence, sinon au dédain de la plupart des élus du Sud-Vienne quant à la protection des paysages, il faut simplement souligner que l'Administration des sites et paysages avait proposé depuis 2002 (au moins) le classement intégral de la Vallée de la Gartempe y compris dans des portions limitrophes de Haute-Vienne au Sud et au Nord en Indre et Loire. La CCVG, depuis qu'elle existe, selon ce fonctionnaire rencontré récemment à la préfecture de Poitiers, a par son inaction (calculée ?) fait barrage à cette mesure de protection jusqu'à aujourd'hui, au point que Saint Savin est au risque de perdre son classement Unesco si le périmètre de protection de l'abbaye avec sa flèche emblématique n'est pas suffisant (et le périmètre de protection de 4 kms proposé en 2019 par la préfète de la Vienne et accepté par la CCVG avec des réserves de pure forme émises, est en retrait de 11kms par rapport à l'étude paysagère de 2015 qui préconisait une zone de 15kms de diamètre autour de ce monument UNESCO ...)

Du fait de ces exemples cités, on peut estimer que ce deuxième objectif : **« conserver les diversités paysagères et naturelles qui contribuent si fortement à l'identité locale et à l'attrait touristique »** reste un vœu « pieu », sinon une clause de style dans l'énoncé des objectifs du Scot Sud Vienne.

Il est dès lors certain qu'un paysage de bocage truffé d'éoliennes dont les promoteurs vont les installer jusque en bordure ,voire dans l'emprise des parcs naturels régionaux (cas du poste de transformation du parc éolien de Thollet Coulonges 86290 dont le promoteur n'est autre qu' EDF-RF, qui sera implanté au cœur du PNR de Brenne (à Bêlâbre), tout comme les 7 éoliennes d' Engie Green sur la commune limitrophe de Tilly , 36310 , partie intégrante du même parc naturel régional de Brenne) n'est pas à même de développer le tourisme vert . Exemple ci-dessous du rideau d' éoliennes qu' on nous promet en bordure de du PNR de Brenne



Quel est donc ce projet « respectueux de l'identité des territoires » (objectif no 11, le dernier de la liste dont osent parler les rédacteurs du projet de Scot sud-Vienne ? dans les applications pratiques

vues par les rédacteurs du Scot Sud-Vienne il ne peut y avoir de succès durable en vue tant que la déferlante éolienne viendra stériliser les paysages ruraux

Selon nous, voici des remèdes à ces impasses gravissimes sur le futur économique du sud - Vienne que représentent les dégradations de nos paysages naturels par l'éolien industriel.

1-Ne plus abîmer nos paysages, nos sites historiques

- Partant du constat très répandu et confirmé en Europe, en France et au-delà que les éoliennes industrielles détruisent les paysages, dévalorisent les patrimoines bâtis font courir un risque sanitaire à la population de riverains, à l'avifaune et au biotope environnant, **CESSER TOUTE IMPLANTATION SUPPLEMENTAIRE d'EOLIENNE industrielle et prendre toute action publique territoriale visant à bloquer la promotion et l'installation de tout parc additionnel en Sud-Vienne , malgré le vœu contraire de l'Etat**
- Promouvoir en remplacement des éoliennes les centrales PV au sol, non destructrices des paysages (à sa mesure), la géothermie, le chauffage bois sans risque sanitaire pour complaire aux adeptes de la transition énergétique hors nucléaire (alors que, nous le sud-Vienne, largo sensu, produisons avec Civaux bien plus que notre consommation électrique)

2- Promouvoir le tourisme non pressé et doux dans son mode de déplacement

- Au lieu de s'échiner sur des budgets visant à construire des deux fois deux voies (RN147 par exemple)qui favorisant la vitesse augmentent mécaniquement les émissions de CO2 et diminuent la chance de voir les touristes de passage s'arrêter(à Lussac les Châteaux par exemple (même si les déviations pour poids lourds sont un gage de sécurité pour les usagers et riverains d' une grande route) , prévoir des budgets conséquents, pluri-annuels pour l'équipement progressif / la conversion de chemins ruraux en pistes cyclables balisées (système normalisé des « knooppunten » aux Pays-Bas par exemple) et revêtues pour un roulage sans risque de touristes moins pressés (faisant donc étapes plus nombreuses et consommant plus souvent plus longuement dans leur déplacement)que ceux circulant en voiture , de plus en plus nombreux (c'est une partie intégrante de la culture des peuples du Nord à bon pouvoir d'achat et ce tourisme vert doit se développer encore avec l'expansion de l'usage du vélo à assistance électrique).Cela doit accompagner la promotion / restauration/ construction de gîtes d'étape dans les plus modestes villages pourvu qu'ils aient gardé un caractère intéressant quant au site, à son environnement et à son patrimoine bâti (cela exclut donc du paysage toute éolienne y compris les fonds souvent mal utilisés , générateurs de faits de corruption chez certains élus)
- La participation du Sud-Vienne au récent plan vélo du gouvernement est ,sauf erreur de ma part, inexistante (je n'ai relevé hors Sud-Vienne, qu'un équipement Poitiers-Futuroscope : tout sauf un paysage rural traversé à préserver....). Là encore des vœux énoncés dans le Scot sud-Vienne, un catalogue de bonnes intentions sans une vraie volonté qui transparaisse de les réaliser

3 – Prendre au sérieux la chaîne des causes et effets dans toute(s) action(s) territoriale(s) locale(s) listée(s) comme enjeu(x) : exemples illustrant mon propos ce 3^e point : le transport ferroviaire des voyageurs et la préservation de la valeur du bâti patrimonial

a-Faire en sorte que le transport ferroviaire renforce le tourisme vert de proximité et réciproquement

Pour le Sud Vienne ce sont deux lignes : l'ancien tracé SNCF Poitiers Angoulême (portion de Poitiers à Saint Saviol) et la ligne Poitiers-Limoges .

Pour cette dernière ligne, Poitiers-Limoges TER, capitale pour le Montmorillonnais, le récent rapport de la Cour des Comptes ,évalue à 12 000 euros comme pour tout voyageur empruntant en France un TER , le coût de la subvention publique par voyageur de ces trains régionaux . 73 voyageurs transitent chaque jour par la gare de Montmorillon est-il écrit dans le document du Scot Sud-Vienne. Peut-être seront-ils plus nombreux après le lancement effectif de l'école internationale de cuisine, le projet Joël Robuchon. Ce projet est lui au risque de ne pas voir le jour si les éoliennes viennent polluer les vues lointaines depuis la terrasse de l'ancien séminaire ,monument historique qui sera réhabilité dans le cadre de ce projet, vœu de feu son promoteur. Dès lors faire en sorte que les paysages soient vraiment préservés pour faire aboutir un tel projet « structurant » est capital tant pour Montmorillon que pour sa gare ferroviaire. Voilà un exemple de chaîne de causes et d'effets pouvant impacter sur le long terme l'attrait touristique de notre sud-Vienne s'il n'y est pris garde ; tout comme le médiocre service avec lequel la SNCF sert les usagers des TER (exemple retard sans nombre parce qu' il n' y a plus d' agent de conduite de remplacement nommé dans les roulements internes à cette entreprise en cas d' absence d' un conducteur de rame Vive la mise en concurrence ferroviaire locale comme les Hauts de France et la région PACA l' ont entreprise :le coût pour la collectivité baisse alors sérieusement)

b- enrayer la déprise démographique est aussi un enjeu cité par votre document

Il s' agit si on le comprend bien, outre des emplois locaux , à créer de trouver des investisseurs immobiliers, futurs habitants pour la plupart , qui viennent remplacer les partants ou les défunts . Pour ce faire certaines petites bourgades qui offrent de beaux sites au bord ou au fond de belles vallées et un beau bâti, abordable en prix (exemples Brigueil-le-chantre , Thollet, Liglet , La Trimouille , Coulonges possèdent un bon nombre de maisons vacantes anciennes à rénover) . De nombreux étrangers, ressortissants européens habitant là où la densité de population est proche de 1000 hab /km2 voire supérieure sont attirés par ces caractéristiques démographiques et urbanistiques de la « diagonale du vide » qui traverse notre pays du NE au SO et au bord ouest de laquelle se situe notre sud Vienne . Peupler d'éoliennes nos paysages, c'est à coup sûr se priver de cette catégorie d' investisseurs parfois fortunés , faire partir ceux qui viennent de s' y implanter et geler les dépenses d' investissement que ce sont les travaux de rénovation immobilière

Là encore l'observation de la chaîne des causes et des effets (le diagramme dit d'Ishikawa est très utile dans ce genre d' analyse) peut éviter le lancement d'opération sur fonds publics locaux en pure perte pour la collectivité. Car nous tous contribuables nous voulons un service public à la hauteur de nos efforts , ce qu' il n' est fréquemment pas en Sud Vienne

Pour conclure, l'examen des objectifs et des enjeux du schéma de cohésion du territoire Sud Vienne montre :

-un catalogue de bonnes intentions, dans leur formulation si générale , un brin démagogique (un produit du consensus mou chez les élus dans leurs réunions de communautés de communes trop nombreuses pour bien fonctionner ?) sans outil d'action vraiment défini hors les leviers de l' Etat dont nos élus attendent souvent trop , Etat qui devrait s' abstenir d' imposer des installations industrielles qui défigurent en nombre nos campagnes et les ruineront durablement.

- **pas de liste précise d'outils précis d'action territoriale propre, hors l'action de l'Etat** ne figurent dans le résumé ni à sa suite ,de la présentation des objectifs de ce Scot Sud Vienne

On voit ainsi les maux qui nous guettent, s'aligner :

-Désertification accentuée par destruction de nos paysages sous l'effet d'une transition énergétique centrée sur la part belle laissée à l'éolien (monnaie d'échange au sein de l' OFATE : programmes d' armement communs à l' Allemagne et à la France,SCAF etc, contre libre accès aux campagnes françaises à l' industrie allemande de l' éolien, aujourd'hui en grande difficulté en son pays ?)

-effet de la centralisation malade des cercles de décision administrative : la métropolisation renforcée (pour la Nouvelle Aquitaine : Bordeaux)

Les rédacteurs anonymes de ce SCOT sud-Vienne ressemblent à ces valets du prince Orlov, favori de Catherine II de Russie, lesquels déplaçaient sur l'horizon, au passage de la souveraine, des décors peints figurant des villages : peu importait la réalité, passée, présente et à venir pour peu que celle-ci fût plaisante un instant, à contempler .

Le Scot Sud-Vienne est pareillement dans sa rédaction actuelle un monument d'artifices servi pour la vraisemblance par une abondante collecte de données , certaines intéressantes ,qui a dû coûter fort cher à rassembler...

La volonté tant politique qu'administrative à respecter ce territoire dans les efforts de certains de ses habitants au maintien de sa richesse première , les paysages bocagers peu touchés jusqu' ici par la modernité n'est pas présente tant les incohérences et généralités du document en ses propositions sont nombreuses .

Benoit Véron

86290 Thollet